

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE**

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ASSAINISSEMENT
DE MEYSSE
DU 10 MARS 2025**

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CORTIAL – LAUSSEL – DENIS – JULIEN-RAOULT
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE – MENARD
Absents : Mme GAGNOT – MS MONTCHAUD et ROUX
Ont donné pouvoir : Mmes CODATO à M. MAZZINI
Secrétaire de séance : Mme DENIS

DÉLIBÉRATION N° 25-001 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable Public à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Comptable Public.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 25-002 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le compte de gestion 2024 de l'assainissement ayant été approuvé, le Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire-Adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, examine le compte administratif d'assainissement 2024 qui s'établit suit :

Exploitation

Dépenses	103 060,09 €
Recettes	129 931,70 €
Excédent de clôture	26 871,61 €

Investissement

Dépenses	135 840,98 €
Recettes	99 113,47 €
Besoin de financement	36 727,51 €
Restes à réaliser dépenses	2 227,59 €
Besoin total de financement	38 955,10 €

Monsieur MAZZINI dit que la prime d'épuration va disparaître. D'ici la fin d'année nous aurons une vision du coût et des recettes de la construction de la station d'épuration. L'entreprise qui sera retenue pour la construction se verra dans l'obligation d'assurer l'exploitation pendant 3 ans.

La compétence eau-assainissement aux Interco ne sera pas peut-être pas obligatoire. Les communes pourraient avoir la possibilité de constituer un syndicat dès lors que leur territoire le permet.

Hors de la présence de Monsieur Éric CUER, Maire, le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE**

DÉLIBÉRATION N° 24-04- AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil d'administration, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		7 855,25	26 442,59		18 587,34	
Opérations de l'exercice	103 060,09	122 076,45	109 398,39	99 113,47	212 458,48	221 189,92
Totaux	103 060,09	129 931,70	135 840,98	99 113,47	231 045,82	221 189,92
Résultat de clôture	0,00	26 871,61	36 727,51	0,00	9 855,90	0,00

Besoin de financement **36 727,51** (A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)

Restes à réaliser **2 227,59**

Besoin total de financement **38 955,10**

Il est proposé d'affecter au budget 2024, le résultat d'exploitation de l'exercice 2024, de la façon suivante :

Au 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" en recettes d'investissement la somme de **26 871,61 €**

Approuvé à l'unanimité.

Fin de la séance du CAA à 19h45

Arrêté le 07 avril 2025 à 18 H.

Le Maire,
Éric CUER



Le secrétaire de séance
Christine DENIS